
REP. DEM. ALLEMANDE

1. Nom et adresse de l'organisme responsable du dernier recensement :

State Central Statistical Office, Hans-Beimler Str. 70/72, 1026 Berlin.

2. Recensements de population effectués depuis 1945 (années) :

1950, 1964, 1971 et 1981. La présente description se réfère principalement au recensement de 1981, mais il y est fait aussi référence aux recensements précédents (cf. para. 8), ainsi qu'au prochain recensement (cf. para. 9).

3. Champ du recensement :

- a) *Territoire couvert* : Ensemble du pays.
- b) *Personnes couvertes* : Ensemble de la population de tous âges.

4. Période de référence :

La période de référence retenue dans les questions posées sur la population active et l'emploi est une courte période, à savoir le jour du recensement.

5. Principaux sujets :

- a) Population totale, selon le sexe et l'âge : oui
- b) Population active, par sexe et groupe d'âge : oui
- c) Population active, par industrie et par sexe : oui
- d) Population active, par profession et par sexe : oui
- e) Population active, d'après la situation dans la profession et par sexe : oui
- f) Durée du travail : non
- g) Autres questions concernant l'activité de la personne recensée : oui

Réf. a) L'âge est défini en termes d'année de naissance.

Réf. g) Le recensement a aussi rassemblé des informations sur le type de revenu.

6. Concepts et définitions :

a) *Population active* : Elle comprend toutes les personnes âgées de 14 ans et plus qui, pendant la période de référence, étaient pourvues d'un emploi, conformément à la définition donnée ci-dessous. Sont exclus les bénéficiaires de certains types de revenus, comme les récompenses aux apprentis, les bourses, les pensions, etc.

b) *Emploi* : Sont considérées comme "pouvues d'emploi" toutes les personnes âgées de 14 ans et plus (à l'exception de celles mentionnées sous 6 a) ci-dessus) qui, pendant la période de référence, ont effectué un travail ayant une valeur économique. Les personnes qui ont changé de travail mais qui n'ont pas encore commencé à travailler dans leur nouvel emploi pendant la période de référence sont considérées comme pourvues d'emploi. Entrent aussi dans cette définition :

- i) les personnes travaillant sans rémunération dans une entreprise ou une exploitation familiale;
- ii) les personnes occupées, temporairement absentes du travail; les personnes en congé de maternité sont considérées comme pourvues d'emploi (le congé de maternité peut être pris jusqu'à ce que l'enfant ait atteint l'âge d'un an révolu);
- iii) les étudiants travaillant à temps partiel;
- iv) les travailleurs saisonniers ou occasionnels;
- v) les conscrits (service militaire ou civil);
- vi) les détenteurs de plusieurs emplois.

Les apprentis et les stagiaires sont exclus de cette définition et sont considérés comme ne faisant pas partie de la population active; toutefois, ils peuvent être identifiés séparément au

moyen de la question spécifique suivante : "Êtes-vous actuellement élève, apprenti ou étudiant?".

7. Classifications utilisées :

Les personnes pourvues d'un emploi sont classifiées par industrie, par profession et d'après la situation dans la profession.

a) *Branche d'activité économique (industrie)* : Des questions spécifiques ont été posées aux personnes pourvues d'un emploi concernant leur activité réelle, leur position dans le travail, ainsi que le nom et l'adresse du lieu de travail, pour déterminer le groupe d'industrie auquel elles appartiennent. Pour coder la branche d'activité, on a utilisé 10 codes pour les industries suivantes : énergie et combustibles; produits chimiques; fonderie; matériaux de construction; industrie hydraulique; machines et moyens de transport; électrotechnique, électronique, et industries connexes; industries légères (textiles non compris); industrie textile; transformation des aliments. Il n'a pas été établi de liens avec la Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique (CITI-68, rév. 2).

b) *Profession* : Des questions spécifiques ont été posées aux personnes pourvues d'un emploi sur leur qualification et le titre exact de leur poste, leur position dans la profession, le nom et l'adresse du lieu de travail, ainsi que la formation professionnelle suivie ou les études accomplies. Pour coder la profession, on a utilisé 442 groupes de la Classification des professions et activités (Systematik der Berufe und Tätigkeiten). Il n'a pas été établi de liens avec la Classification internationale type des professions (CITP-68).

c) *Situation dans la profession* : Des questions spécifiques ont été posées aux personnes pourvues d'un emploi pour déterminer leur situation dans la profession. Pour coder celle-ci, on a utilisé 6 groupes, à savoir : salarié (ouvrier ou employé); membre d'une coopérative de producteurs agricoles; membre d'un autre type de coopératives de producteurs; professions libérales; employeur et travailleur à son propre compte; aide familial non rémunéré.

8. Recensements de population antérieurs :

On avait utilisé essentiellement les mêmes questions et la même période de référence pour déterminer et décrire la population active et ses composantes.

9. Prochain recensement de population :

Il est prévu pour 1993; mais aucune décision finale n'a encore été prise à ce sujet.